

13 juillet 2015

Intervention de Mme Françoise Laborde,
vice-présidente de la commission de la culture,
de l'éducation et de la communication

Les collectivités locales, partenaire principal du spectacle vivant : et demain ?

Mesdames, Messieurs,

Notre débat d'aujourd'hui a lieu alors que le Parlement va se prononcer définitivement, d'ici quelques jours, sur le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République et que le projet de loi relatif à la création, l'architecture et le patrimoine a été présenté en conseil des ministres il y a exactement une semaine.

En l'absence de la Présidente de notre commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, Catherine Morin-Desailly, il me revient le privilège de m'exprimer devant vous, sur ce sujet qui nous tient tant à cœur au Sénat et pour lequel, je dois le dire sans détour, nous avons tant de mal à nous faire entendre. Les collectivités locales sont le premier partenaire du spectacle vivant, on l'a dit - et

comment pourront-elles le rester demain, c'est la question que nous nous posons aujourd'hui.

Pour y répondre, ma contribution sera d'abord un peu amère, puisque je vais vous raconter comment la loi NOTRe a été une (grande ?) occasion bien manquée de donner un peu de contenu à la décentralisation culturelle ; mais je vais ensuite tenter d'apporter une note d'espoir, mobilisatrice, parce que nous allons revenir à la charge avec la loi « création » – et je vous inviterai à y participer, avec nous.

La loi NOTRe, d'abord, a été une occasion manquée de donner du contenu et des rôles précis, en matière culturelle, aux différents échelons territoriaux de la République.

La culture y est reconnue comme une compétence « *partagée* », c'est-à-dire exercée par tous les échelons ; c'est une évidence : imagine-t-on que la loi confie la culture seulement à la région, au département, à la commune... ou à l'État ?

Pourtant, malgré tous les efforts de notre commission, et notamment de sa présidente, Catherine Morin-Desailly, il n'a pas été possible d'aller beaucoup plus loin, et ce n'est pas faute d'avoir essayé. Nous avons avancé quelques rares pions, mais l'ensemble n'est guère réjouissant et nous devons y revenir.

Nous avons obtenu l'inscription dans la loi de ce que – et je cite l'article 28A, que nous avons rédigé avec Marie-Christine Blandin – « *la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des **droits culturels** énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* ».

Ces droits culturels, quels sont-ils ? Ce sont d'abord ceux qui contribuent, comme le dit cette convention, à « *protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles* », en particulier à l'échelon local, et à « *reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens* ». Je ne vais pas faire l'exégèse de ces notions ni analyser leur portée juridique, ce qui compte aujourd'hui, c'est aussi ce fait politique d'affirmer la responsabilité commune de l'État et des collectivités locales en matière culturelle... dans le respect de ces droits, et que la loi établisse clairement la notion d'exercice **conjoint** de la responsabilité. Certains auraient préféré la compétence obligatoire, je n'y suis pas opposée personnellement, mais nous n'avions guère de chance d'aboutir ; avec l'exercice conjoint, nous avons fait une partie du chemin.

Cependant, de manière tout à fait contradictoire avec ce principe, la conférence territoriale pour l'action publique consacrée à la culture, la CTAP culture, a été repoussée en Commission mixte paritaire, alors que les députés s'y étaient finalement déclarés favorables en deuxième lecture.

La CTAP culture, c'est simplement une coordination de l'Etat et des collectivités territoriales pour l'exercice de leur compétence partagée ; elle est possible, mais on nous a refusé qu'elle soit obligatoire : on nous l'a même refusé au motif... qu'elle était possible. L'argument qu'on nous a opposé est tout à fait insuffisant : nous savons bien qu'en pratique, la concertation n'a pas eu lieu partout et qu'on risque un exercice **disjoint** de la compétence culturelle, chacun chez soi, avec du gaspillage des ressources, au moment même où elles font le plus défaut...

Nous n'avons pas été entendus sur ce principe de bon sens, alors vous pensez bien que quand nous avons demandé l'instauration d'une clause de rendez-vous pour désigner un chef de file sur quatre grands thèmes culturels, ou bien quand nous avons prévu que la CTAP culture « *veille à la continuité des politiques publiques en matière de culture (...) et à leur mise en œuvre équilibrée dans l'ensemble des territoires* » - on nous a tout simplement fermé la porte au nez.

Pourquoi tant de difficultés à se faire entendre ?

Je crois que, dans le fond, le Gouvernement ne sait pas très bien où il va dès lors qu'il ne songe qu'à réduire la voilure, et que ce repli est plus facile à faire en adoptant profil bas sur l'organisation territoriale.

L'État relâche son ambition dans le partenariat avec les collectivités territoriales : le ministère de la culture signe des « pactes » et en fait grand bruit, ce qui ne manque pas d'habileté puisque les pactes conditionnent le maintien des crédits d'État à celui des collectivités... La réforme territoriale en cours aura un impact direct sur l'activité culturelle, sur le spectacle vivant, de l'enseignement à la diffusion. Les collectivités territoriales s'organisent, elles n'ont pas d'autre choix que de suppléer pour partie le repli de l'État ; je n'ai pas perdu espoir, cependant, de convaincre mes collègues parlementaires et, rêvons un peu, le Gouvernement lui-même, qu'il faut donner plus de contenu à la décentralisation culturelle.

Nous avons beaucoup travaillé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, sur des sujets divers, du droit d'auteur à la situation des conservatoires. La loi « création » sera un moment clé pour faire avancer nos idées,

parce que nous « aurons la main », nous établirons le texte de loi plutôt qu'on nous demande seulement notre avis. Je sais que je peux, que nous pouvons compter sur chacun de vous pour nous aider à enrichir ce texte !

Je vous remercie.